

Procès-verbal valant compte rendu de séance Conseil municipal du 2 Juillet 2021

L'an 2021 et le 2 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal Michel Audiard sous la présidence de TRYSTRAM Antoine Maire

Présents : M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : DE ROQUEFEUIL Martine, HENDRICK Elsa, OSSANT Christine, PLOU Peggy, WILSCH Anne-Sophie, MM : DUBREUIL Patrick, LE GARREC Christian, ORTILLON Patrice, TRIGON Pascal

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOIVINET Valérie à M. ORTILLON Patrice, MAURY Sarah à M. TRIGON Pascal, MILLOUET Adeline à Mme HENDRICK Elsa, MM : CHAZAL Augustin à M. TRYSTRAM Antoine, PINSON Jean-Emilien à Mme WILSCH Anne-Sophie
Excusé(s) : Mme FELTEN Nathalie, MM : GAUTIER Philippe, GEORGIADIS Matthieu

Absent(s) : M. MENAN-MARCHAIS Stéphane

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 10

Date de la convocation : 28/06/2021

Date d'affichage : 28/06/2021

A été nommé(e) secrétaire : DUBREUIL Patrick

ORDRE DU JOUR

- 1) Information sur les délégations de compétences consenties au Maire selon l'article L2122-22 du CGCT - 2021_057
- 2) Approbation du procès-verbal valant compte-rendu de la séance du conseil du 04 juin 2021 - 2021_056
- 3) Bâtiments : Rénovation énergétique de la mairie : attribution des lots du marché public de travaux - 2021_058
- 4) Affaires scolaires - Fixation du tarif de la restauration scolaire - 2021_059
- 5) Intercommunalité - Convention de mise à disposition des locaux de l'école maternelle pour l'ALSH - 2021_060
- 6) Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil à 19h00.

1) Information sur les délégations de compétences consenties au Maire selon l'article L2122-22 du CGCT

réf : 2021_057

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Devis signé auprès de LEBEAU MOULAGES pour l'acquisition de 6 nouvelles cases de colombarium : 5 193.24 € TTC. L'acquisition des cases étaient prévues au BP 2021.
- Ligne de trésorerie : consultation d'agences bancaires. Les caractéristiques de la ligne de trésorerie sont les suivantes :
 - Agence retenue : Crédit Agricole Touraine-Poitou
 - Montant 200 000€
 - Durée 1 an à compter du 1^{er} août 2021
 - Taux : index variable * Euribor 3 mois moyenné avec taux plancher de 0.0% + marge de 0.83%.
 - Commission d'engagement : 300€ soit 0.15% du montant total de la ligne.

Le conseil prend acte.

2) Approbation du procès-verbal valant compte-rendu de la séance du conseil du 04 juin 2021

réf : 2021_056

Le Conseil municipal est appelé à approuver le procès-verbal valant compte rendu de la séance du 04 juin 2021.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal valant compte-rendu du 04 juin 2021.

3) Bâtiments : Rénovation énergétique de la mairie : attribution des lots du marché public de travaux

réf : 2021_058

Suite au conseil du 04 juin 2021 dans lequel le lot n°1 Menuiserie a été attribué, la Commission d'appel d'offres (CAO) s'est de nouveau réunie pour étudier les devis reçus pour les lots 2 à 8.

Pour chaque lot, 2 à 3 offres étaient présentées. Les critères de sélection étaient les suivants : prix, délais et références en chantier.

La CAO propose l'attribution suivante :

8 lots	Proposition d'attribution	HT
Lot 2- Isolation – Placo :	HOMNIBAT	19 857.69€
Lot 3- Ventilation Mairie	CLIMAT CHAUF PASSION	6 830€
Lot 4 - Electricité	HOMNIBAT	3 307.48€
Lot 5- Plomberie	CLIMAT CHAUFF PASSION	3 125€

Lot 6- Chauffage	CLIMAT CHAUF PASSION	3 795€
Lot 7 – Ventilation salle de pause mairie	HOMNIBAT	1131.14 €
Lot 8- Peinture	HOMNIBAT	4432.58€
	TOTAL HT	42 478.89
	TOTAL TTC	50 974.67

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve l'attribution des lots proposée par la commission d'appel d'offres.

4) Affaires scolaires - Fixation du tarif de la restauration scolaire

réf : 2021_059

Le nouveau marché public de livraison et de fournitures de repas en liaison froide a été attribué précédemment à l'entreprise Sodexo. Le montant du marché a évolué avec l'intégration des dispositions de la loi EGALIM pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

Il est proposé d'augmenter le tarif de la cantine scolaire à 3.39€ le repas abonné (initialement de 3.26€). Le tarif occasionnel quant à lui, reste inchangé à 3.98€.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif abonné du repas de la cantine scolaire à 3.39€, laisse inchangé le tarif occasionnel du repas de la cantine scolaire à 3.98€.

5) Intercommunalité - Convention de mise à disposition des locaux de l'école maternelle pour l'ALSH

réf : 2021_060

Le Conseil est amené à autoriser Monsieur le Maire ou son adjointe en charge des affaires scolaires à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'école maternelle avec la Communauté de Communes et l'organisme de loisirs pour l'organisation de l'ALSH dès cet été.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Le Maire ou son adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires, Valérie BOIVINET, à signer ladite convention.

6) Questions diverses :

Madame de ROQUEFEUIL informe le conseil que le jury départemental des villages fleuris viendra visiter le village le 19 juillet. Des incivilités très regrettables ont été constatées dans le centre-bourg et au lavoir.

Concernant le feu d'artifice, cette année, celui-ci sera tiré au niveau du lavoir le 13 juillet.

Monsieur le maire informe également que le centre de vaccination de Neuillé-Pont-Pierre sera fermé les trois premières semaines d'août.

Plus d'autres questions n'étant posées, les points à l'ordre du jour ayant été traités, Monsieur le Maire souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances. Il informe que le prochain conseil se déroulera le vendredi 20 août à 18h30.

Liste des délibérations prises en séance du 02 juillet 2021 :

2021_056 - Approbation du procès-verbal valant compte-rendu de la séance du conseil du 04 juin 2021

2021_057 - Information sur les délégations de compétences consenties au Maire selon l'article L2122-22 du CGCT

2021_058 - Bâtiments : Rénovation énergétique de la mairie : attribution des lots du marché public de travaux

2021_059 - Affaires scolaires - Fixation du tarif de la restauration scolaire

2021_060 - Intercommunalité - Convention de mise à disposition des locaux de l'école maternelle pour l'ALSH

Séance levée à : 20:00

En mairie, le 17/08/2021
Le Maire
Antoine TRYSTRAM